

Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 6 avril 2017

A la lecture de la politique contractuelle proposée par la Région, le CESER se pose un certain nombre de questions. Celles-ci portent sur la définition des territoires de contractualisation, sur les modalités d'élaboration des projets de territoires, sur l'accompagnement régional et sur l'articulation avec les politiques nationales d'accompagnement des territoires.

La question des signataires du contrat et de la place des acteurs

Le CESER prend note des périmètres de contractualisation proposés par la Région, à savoir les pays, les pôles d'équilibre territoriaux et ruraux, les regroupements d'Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et les agglomérations qui associent les EPCI voisins.

Mais comment concilier l'exigence d'atteindre un nombre raisonnable de contractants et la nécessité de préserver les dynamiques actuelles des territoires de projet ?

Il s'interroge également sur la place des acteurs locaux, et notamment du dialogue social territorial, dans la concertation.

La question du projet de territoire et des modalités de soutien

Le CESER partage la vision régionale d'une **co-construction** des projets avec les territoires, dès la phase de diagnostic et approuve le principe d'un suivi et d'une évaluation. Il rappelle l'importance d'une définition par les territoires, en proposant éventuellement leur propre méthode, de leur propre projet de développement, partagé et porté par les acteurs locaux.

Le CESER prend note des principes de soutien des projets définis par la Région à savoir la capacité à générer des activités et des emplois et la constitution de services essentiels à la population. Il s'interroge sur la pertinence de ces critères, particulièrement pour les territoires vulnérables qui connaissent des difficultés économiques, et estime que d'autres critères pourraient être mis en avant. A titre d'exemple, le CESER propose la mise en place d'une « **démocrato-conditionnalité** » à travers des critères de participation citoyenne à l'élaboration des projets du territoire.

La question de l'équité

Comment prendre en compte la variété des situations et accompagner les territoires de manière **équitable** ? La question de l'appréciation de la fragilité des territoires a déjà été mentionnée dans l'avis du CESER du 15 décembre 2016¹. Celui-ci indiquait son souhait que les indicateurs liés à la fragilité des territoires, et notamment à l'accessibilité, ne soient pas trop restrictifs. Il proposait de retenir par exemple la couverture du territoire en très haut débit ainsi que la connexion et la communication entre les territoires.

¹ « Communication relative à la politique contractuelle de la Nouvelle-Aquitaine » - Avis du CESER NA – 15 décembre 2016

La question de l'ingénierie dans les territoires

Les territoires doivent être en capacité de disposer d'une ingénierie locale. Le CESER considère que celle-ci est indispensable pour suivre la mise en œuvre des stratégies du projet de territoire et conduire les actions à l'échelle du territoire. Par souci de **cohérence**, la question de l'ingénierie ne doit pas être que l'affaire des instances régionales.

La question de la cohérence avec les contrats de ruralité

Les contrats de ruralité sont conclus entre l'Etat et les EPCI ou les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux. Ils coordonnent les moyens financiers et prévoient l'ensemble des actions et des projets à conduire en matière :

- d'accessibilité aux services et aux soins,
- de développement de l'attractivité,
- de redynamisation des bourgs-centres,
- de mobilité,
- de transition écologique ou cohésion sociale.

Le CESER s'interroge sur la cohérence entre ces contrats et la politique contractuelle de la Région.



Proposition de la commission 3 « Développement des territoires »
Président : Stéphane MONCHAMBERT ; Rapporteur : Bernard GIRET

Avec les contributions des commissions :

- « Littoral, Maritimité et Hinterland » : Président : Gabriel MEYER ; Rapporteur : Yves PREVOST ;
- « Vie sociale, culture et citoyenneté » : Président : Manuel DIAS VAZ ; Rapporteur : Eliane FOSSE



Vote sur l'avis du CESER
« Politique contractuelle territoriale de la Nouvelle-Aquitaine »

207 votants
129 pour
28 contre
50 abstentions
Adopté à la majorité

Jean-Pierre LIMOUSIN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine